



Protection de l'enfance et de la jeunesse : l'Uniopss auditionnée par l'Inspection générale de la justice

Auditionnée le 6 juillet dernier par l'Inspection générale de la justice dans le cadre d'une mission d'évaluation, l'Uniopss a notamment souligné la mission d'alerte que se donnent les associations auprès des pouvoirs publics lorsqu'il leur semble que les politiques conduites desservent les associations ou les personnes directement concernées.

📅 Publié le 10 juillet 2026

👤 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE

INFO NATIONALE



L'Inspection générale de la justice conduit, sur lettre de mission du garde des Sceaux en date du 22 janvier 2026, une mission d'évaluation portant sur l'ensemble du dispositif de financement, de pilotage et de contrôle des associations concourant aux politiques du ministère de la Justice.

Dans ce cadre, le 6 juillet dernier, Stéphane Lenoir, directeur général et Alexandra Andres, conseillère technique Enfances, Familles, Jeunesses, ont été auditionnés au nom de l'Uniopss pour évoquer le rôle de celle-ci, en tant que tête de réseau, et notamment de représentation de ses adhérents et des Uriopss auprès des pouvoirs publics, ainsi que les relations entre le niveau national et le niveau local.

Si la qualité du dialogue avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a été saluée, il a été rappelé que les associations se donnent pour mission d'alerter les pouvoirs publics lorsqu'il leur semble que les politiques publiques desservent les associations ou les personnes directement concernées.

Les échanges ont également porté sur les relations avec la DPJJ au niveau national et sur l'importance de maintenir le dialogue en région entre les têtes de réseaux et associations régionales et les DIR PJJ.

Sur les questions de financement et de soutenabilité économique, ont été abordés les enjeux liés aux charges nouvelles qui s'accumulent pour l'ensemble des associations, au manque de visibilité budgétaire, tout particulièrement lorsque les

financeurs sont aussi les départements, ainsi que les enjeux liés à l'attractivité des métiers (en l'occurrence dans la protection de l'enfance), ou encore au recours contraint à l'intérim pour assurer la continuité du service.